

Bourses d'attractivité internationale Règlement

Article 1: Objet

La Fondation de l'Université Jean-Monnet souhaite attribuer à des étudiants étrangers de haut niveau, sélectionnés sur la base de leurs résultats académiques, des bourses d'attractivité internationale afin de les intégrer dans ses Masters Internationaux (accueil d'étudiants internationaux de haut niveau désirant développer un projet de formation par la recherche jusqu'au niveau doctoral).

Article 2 : Conditions de candidature

L'appel à candidatures est ouvert aux étudiants de toute nationalité.

Les candidats sont titulaires d'une licence (Bachelor) pour le niveau M1 et d'une licence + l'équivalent de 60 ECTS pour le niveau M2.

Les prérequis sont ceux correspondants aux cursus des Masters Internationaux de l'Université Jean-Monnet.

Plus d'informations sur les sites web des Masters Internationaux :

- DYCLAM (Dynamics of Cultural Landscapes and Heritage Management): www.dyclam.eu/fr/
- COSI (Color in Science and industry : https://master-colourscience.eu/
- 3DMT (Master program 3D and media technology together with Gjovik University College, Norway): http://www.univ-st-etienne.fr/mastoiv/3dmt/
- MLDM (Master program machine learning and data mining): http://mldm.univ-st-etienne.fr
- Altervilles (Master program in Political and Strategic Alternatives for the Towns, Cities and Metropolises of Tomorrow together with Sciences Po Lyon): http://altervilles.universite-lyon.fr
- AlterEurope (Master program in Developing cooperation between the European Union and neighboring countries together with Sciences Po Lyon and ENS Lyon) : http://altereurope.universite-lyon.fr
- CPS2 (Master program in Cyber Physical Social Systems) : https://mastercps2.wordpress.com/

Les bourses seront principalement attribuées dans le cadre d'une intégration au niveau du M1. Une intégration au niveau M2 pourra également être considérée pour les candidatures de très haut niveau.

Article 3 : Conditions de prise en charge et d'accueil des étudiants bénéficiaires de la bourse d'attractivité

L'attribution d'une bourse d'attractivité internationale ne dispense pas les bénéficiaires des démarches d'inscription *ad hoc* auprès des Centres pour les Etudes en France (Campus France : http://www.campusfrance.org) pour les pays concernés.

L'accueil des étudiants sera assuré par l'espace d'accueil des publics internationaux de Saint-Etienne (logistique de l'accueil). Contact : accueil.international@univ-st-etienne.fr

Article 4: Exclusions

Les étudiants déjà présents dans un établissement français au moment de la demande sont exclus de l'appel à candidature.

L'Université Jean-Monnet se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées au moment de la constitution du dossier de candidature s'avéraient fausses.

Article 5 : Modalités de participation

Dépôt des dossiers :

Les candidatures doivent être directement adressées aux responsables des Masters Internationaux concernés avant le **31 mars 2017** (une seule vague de sélection).

- ⇒ Pour COSI : Alain TREMEAU (alain.tremeau@univ-st-etienne.fr)
- ⇒ Pour DYCLAM : Jacqueline BAYON (<u>jacqueline.bayon@univ-st-etienne.fr</u>)
- ⇒ Pour 3DMT : Alain TREMEAU (alain.tremeau@univ-st-etienne.fr)
- ⇒ Pour MLDM : Marc SEBBAN (marc.sebban@univ-st-etienne.fr)
- ⇒ Pour Altervilles : Aisling HEALY (<u>aisling.healy@univ-st-etienne.fr</u>)
- ⇒ Pour AlterEurope : Pascal BONNARD (<u>pascal.bonnard.@univ-st-etienne.fr)</u>
- ⇒ Pour CPS2 : Pierre MARET (<u>pierre.maret@univ-st-etienne.fr</u>)

Aucune candidature directe d'étudiant à la Fondation de l'Université Jean-Monnet ne sera prise en considération.

Tout dossier incomplet ou déposé après la date limite de candidature sera refusé.

Pièces à produire :

- le formulaire de candidature (à télécharger depuis le site web de la Fondation de l'Université Jean Monnet : https://fondation.univ-st-etienne.fr)
- le CV complet de l'étudiant jusqu'à ce jour
- une lettre de motivation
- la liste des cours suivis durant les 3 années de Bachelor ou équivalent (pour l'entrée en M1) ou des 4 dernières années (pour l'entrée en M2)

 un relevé de notes des deux dernières années et de l'année en cours précisant le classement de l'étudiant

une preuve de maîtrise du niveau B2 (CEFR) en langue anglaise: IELTS 5.0-6.0; TOEIC 541-700;
TOEFL (IB) 62-91; TOEFL (CB) 177-233; TOEFL (PB) 503-577

• Carte d'identité ou passeport

Le dossier de candidature devra regrouper les différents documents demandés dans un seul fichier PDF utilisant la nomenclature : nom-prénom de l'étudiant(e).pdf

Article 6: Jury

A l'issue de la pré-sélection, les responsables des masters internationaux envoient au Vice-Président relations internationales, l'ensemble des candidatures retenues ainsi que l'ensemble des pièces demandées.

Les candidatures retenues à l'issue de la pré-sélection par les responsables des Masters Internationaux et validées par le Vice-Président relations internationales feront l'objet d'une sélection définitive par les membres de la Fondation le **17 avril 2017**.

La réponse concernant l'attribution effective de la bourse par la Fondation sera envoyée aux responsables des Masters Internationaux le **21 avril 2017**. Ceux-ci se chargeront d'en informer les candidats. Les étudiants auront alors un délai de **21** jours pour confirmer leur venue effective dans la formation. Au-delà de cette date, ceux-ci seront considérés démissionnaires de l'appel.

Article 7 : Modalités financières

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des bourses d'attractivité est de 60 000 €.

Un(e) étudiant(e) ne peut bénéficier qu'une seule fois d'une bourse d'attractivité internationale de la Fondation de l'Université Jean-Monnet.

La bourse d'attractivité internationale attribuée à l'étudiant(e) est uniquement destinée à l'obtention du diplôme pour lequel il (elle) candidate.

Le versement de la bourse d'attractivité internationale sera réalisé par virement bancaire, 80% à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription, et 20 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité).

Article 8: Communication

La Fondation de l'Université Jean-Monnet se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés. Les étudiant(e)s lauréat(e)s acceptent d'ores et déjà de participer activement, à la demande de la Fondation de l'Université Jean-Monnet, à toute action de communication et de promotion autour du dossier sélectionné.

3